

## **Mutations et affectations des Inspecteurs au 1<sup>er</sup> septembre 2013**

CAPL n°1 du 10 juillet 2013

Fusion oblige, vos élus étaient réunis au mois de juillet afin d'examiner, pour la 1<sup>ère</sup> fois de manière unifiée, les affectations au 1<sup>er</sup> septembre 2013 des Inspecteurs mutés ou ayant demandé une mobilité dans le département.

Fusion non totalement terminée oblige aussi, les affectations sont encore examinées filière par filière mais ont fait l'objet d'un vote unique. Il conviendrait pourtant d'abandonner un jour cette frontière artificielle afin de ne plus retenir que la notion de métiers, qui permettrait d'élargir pour tous l'éventail des missions pouvant être sollicitées au cours de sa carrière, en y associant les formations nécessaires.

Concernant les affectations, les agents de catégorie A sont désormais nommés dans un département, une résidence d'affectation nationale (les fameuses « RAN », étant précisé que le Haut-Rhin comprend 7 RAN) et une spécialité.

Les affectations dans une RAN et sur une spécialité sont du ressort unique de la CAP nationale, ce qui engendre certaines situations ubuesques : ainsi, un Inspecteur affecté en brigade de vérification (BDV) a dû passer par la commission de Bercy afin de pouvoir être affecté en brigade de contrôle et de recherche (BCR), sachant que les deux services sont implantés au sein de la cité administrative de Mulhouse... Sans caricaturer beaucoup, il faut donc passer, dans certains cas, par l'instance suprême afin de pouvoir aller dans le bureau d'en face !

Il est nécessaire de posséder des instances de contrôle en démocratie et vos élus restent bien entendu farouchement attachés à l'examen de tout mouvement par une CAP. Néanmoins, il ne nous semble pas irréaliste qu'une telle demande de mutation soit examinée en CAP locale et non en CAP nationale.

Par ailleurs, les nouvelles règles n'arrangeant pas l'administration, celle-ci s'aménage des marges de manœuvre de plus en plus large grâce à l'affectation d'agents à la disposition du Directeur (les « ALD »), non soumise au vote des représentants du personnel.

Ceux-ci peuvent être affectés n'importe où dans le département (exception faite des rares affectés en ALD mais dans une RAN donnée... Vous suivez toujours ?) et peuvent voir leur mission régulièrement modifiée.

N'étant pas hermétiques aux évolutions, nous pouvons comprendre que l'administration puisse avoir besoin d'un peu de souplesse afin de gérer la pénurie et faire survivre nos missions.

Néanmoins, nous constatons que sur les 28 Inspecteurs arrivant à l'automne dans le département, 8 sont affectés en qualité d'ALD.

Par ailleurs, 6 collègues sont nommés en direction. Leur future mission relève dans ce cas uniquement de la décision du responsable d'unité, à savoir le Directeur départemental.

Dès lors, la moitié des mouvements n'était censée être indiquée qu'à titre informatif aux représentants du personnel !

En résumé, dans un cas il faut passer par la CAP nationale pour obtenir le bureau d'en face et dans l'autre cas, le Directeur départemental fait ce qu'il veut, la CAP locale ne jouant plus qu'un rôle réduit, dans de nombreux cas, à la vérification du respect des affectations en RAN et spécialité.

Néanmoins, l'administration a assez bien respecté le jeu de la transparence que nous avons sollicité en début de séance et nous a fait part de l'ensemble des affectations envisagées, ce qui nous a permis de proposer, et d'obtenir, des changements d'affectation, répondant mieux à leurs souhaits, pour 2 collègues affectés en qualité d'ALD.

Pour l'avenir, vos représentants ont indiqué souhaiter qu'une liste des postes devenant potentiellement vacants soit mise en ligne sur Ulysse local préalablement aux demandes de mutation. Cette liste serait purement informative car les mutations décidées en CAPL libèrent des postes qui ne peuvent bien entendu être connus d'avance. Néanmoins, elle permettrait aux inspecteurs de faire valoir, en temps utile, leur intérêt pour une autre mission au lieu de découvrir après la CAP que tel ou tel poste a été remplacé en raison du départ prochain à la retraite de son titulaire ou de sa mutation.

Pour ce mouvement, tel était le cas par exemple pour le service de la redevance et celui de France Domaine en raison de départs en retraite en fin d'année. De même, une Inspectrice affectée en direction a été recrutée par un service à compétence nationale et quittera le département au 1<sup>er</sup> septembre. Ces départs étant connus par la Direction, une information des collègues aurait pu être faite.

NB : la liste des mouvements pour l'ensemble des collègues A , B et C sont en ligne sur Ulysse 68.

**N'hésitez pas à nous contacter avant toute CAPL, afin que nous puissions vous faire part de nos conseils et relayer vos souhaits ou difficultés. Cela que vous soyez ou non syndiqué.**

*Vos représentants en CAPL n°1  
Emmanuel BIANCHI - Franck BERGER*

### **ANECDOTE ?**

Interpellé par notre collègue de la CGT en début de séance sur les futures réformes envisagées par M. BEZARD (fusion SIP / CDIF, mise en place d'une Trésorerie unique pour les hôpitaux, restructuration de l'ensemble des Trésoreries selon la nouvelle carte de l'intercommunalité,...) et la dégradation de nos conditions de travail, le Directeur départemental a fait part de son « analyse divergente » sur l'ensemble des points. Concernant le dernier sujet, il faut croire que les 150 emplois supprimés dans le Haut-Rhin, au sein des 2 filières, ces 6 dernières années ont tout simplement été oubliés. Très certainement emportés par l'élan de la nouvelle démarche stratégique qui nous apprendra à toujours faire mieux avec encore moins ... Mais n'oublions pas qu'à trop tirer sur la corde, elle finit par rompre ...